



Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Bordeaux, le 27 mai 2021

CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE 8 juin 2021

Point n°2: Projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron

I. Retour sur les travaux menés par la Commission spécialisée « éolien en mer » et son conseil scientifique

La commission spécialisée et son conseil scientifique ont été créés par arrêté des préfets coordonnateurs respectivement les 14 décembre 2020 et 8 février 2021.

Par courrier en date du 30 mars 2021, les préfets coordonnateurs ont confié au préfet de Charente-maritime la mission de coordonner le projet éolien en mer en préparation au large des côtes sud-Atlantique, et plus précisément de la Charente-maritime.

Le préfet de Charente-maritime a installé le 7 avril 2021 le conseil scientifique et procédé à l'élection de sa présidente, Madame Françoise Gaill, spécialiste au CNRS de l'étude des environnements marins profonds, et coordonnatrice scientifique de la plateforme internationale Océan et Climat. Il a indiqué :

- attendre du conseil scientifique qu'il apporte ses compétences auprès de la commission spécialisée pour toute question environnementale concernant le projet.
- veiller à ce que le conseil scientifique fasse le lien avec le conseil scientifique pour la protection de la nature (CSRPN) Nouvelle-Aquitaine pour concilier au mieux les enjeux environnementaux du projet, tant au niveau marin que terrestre.

Cette première réunion a donné lieu :

- à une présentation générale du projet et de la série d'études environnementales attendues dans le cadre de la préparation du projet (étude bibliographique versée au débat public, études in situ menées par l'État et RTE a posteriori du débat public, étude d'impact menée par le lauréat de l'appel d'offres).
- à la présentation de la méthodologie de l'étude bibliographique environnementale accompagnant le dossier du maître d'ouvrage et versée au débat public. Cette étude est menée pour le compte de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (Ministère de la transition écologique) par les bureaux d'études Créocéan et Cohabys, basé à La Rochelle. Le conseil scientifique a été appelé à apporter son avis sur les données brutes utilisées et la méthode de leur analyse.

Diverses questions ont été posées en séance sur le planning d'étude, les données utilisées et leurs compléments, les compartiments écologiques abordés.

Le préfet réunira de nouveau le conseil scientifique le 7 juin prochain, en particulier pour l'informer des progrès de l'étude bibliographique environnementale, ainsi que de son volet « estran », commandé par RTE, co-maître d'ouvrage du projet pour le raccordement terrestre.

En séance du CMF du 8 juin, Madame Gaill, Présidente du conseil scientifique, présentera un retour des deux conseils du 7 avril et du 7 juin.

Le préfet de Charente-maritime a installé également la commission spécialisée le 28 avril 2021.

Lors de cette première réunion, il a rappelé son rôle de suivi du projet et en particulier de l'efficacité des mesures « Eviter Réduire Compenser ». La DREAL et RTE ont procédé à une présentation actualisée du projet. Le préfet a recueilli les premières questions des participants et les a invités à participer au débat public pour poursuivre les échanges. Le préfet rassemblera une nouvelle fois la commission spécialisée en amont du débat public pour présenter à ses membres le dossier du maître d'ouvrage versé au débat public et les modalités du débat en cours de préparation par la CPDP.

II. Information sur le lancement du débat public : dossier du maître d'ouvrage

Les services de l'État et RTE préparent le dossier du maître d'ouvrage qui sera versé au débat public. Ce dossier présente les grandes lignes du projet et entre dans son détail technique par un jeu de fiches dédiées.

Le dossier du maître d'ouvrage présentera en détail la zone mise au débat, les caractéristiques techniques de l'éolien en mer posé, les grandes étapes de réalisation du projet, son opportunité et son coût, les effets environnementaux et paysagers attendus, les retombées économiques envisagées. Il aborde également les attentes du débat et les suites qui lui seront données.